



République Française

Département du Bas-Rhin

COMPTE-RENDU

LE 24 FEVRIER 2015

19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

Date de convocation : 16 février 2015

Délégués en fonction : 30 Présents : 28 Absent et excusé : ../.. Procurations : 2

Membres présents :

- **Artolsheim** : M. Bernard SCHULTZ
- **Bindernheim** : Mme Denise ADOLF
- **Boesenbiesen** : M. Jean-Jacques KEUSCH (suppléant),
- **Bootzheim** : M. Georges BLANCKAERT
- **Elsenheim** : M. Vincent GRISS
- **Heidolsheim** : M. Alex JEHL
- **Hessenheim** : Mme Anne-Lise ULRICH
- **Hilsenheim** : M. Bruno KUHN, Mme Audrey HUCK
- **Mackenheim** : M. Jean-Claude SPIELMANN
- **Marckolsheim** : M. Frédéric PFLIEGERSDOERFFER, Mme Catherine GREIGERT, M. Marc GAUTIER, Mme Chrystelle ERARD, M. Jean-Claude MULLER, Mme Marie FREY, Monsieur Gilles WEBER, Mme Patricia CUCUAT
- **Ohnenheim** : M. Rémy STOECKLE
- **Richtolsheim** : M. Rémy TAGLANG
- **Saasenheim** : M. Norbert LOMBARD
- **Schoenau** : M. Gérard BERNARD,
- **Schwobsheim** : Mme Denise KEMPF
- **Sundhouse** : M. Jean-Louis SIEGRIST, Mme Josiane GERBER
- **Wittisheim** : M. Christophe KNOBLOCH, Mme Clothilde LOOS, M. Justin FAHRNER

Absents excusés:

M. Jean-Blaise LOOS, Mme Sabrina HENNINGER (Procuration au Président), M. Maurice FAHRNER (Procuration à M. Bruno KUHN), M. Patrick SPIEGEL (suppléant), M. François REMOND (suppléant), M. Matthieu HART (suppléant), M. Christophe LUDAESCHER (suppléant), M. Vincent DIETSCH (suppléant), M. Sébastien SCHWOERER (suppléant), M. Manuel KLUMB (suppléant), M. Antoine HERTH (Député), M. Gérard SIMLER (Conseiller Général), M. Jean-Paul BEHR (Trésorier).

Assistaient en outre :

M. Joseph BORTOT (suppléant), M. Clément ROHMER (suppléant), Mme Marie-Louise HUMBERT (suppléante), Mme Anne-Marie NEEFF (suppléante), M. Servais ROESZ (suppléant), M. Laurent KRACKENBERGER (Conseil Général), M. Stéphane ROMY (Directeur Général des Services), M. Jean-Marc STURMEL (Directeur Général Adjoint), M. Didier HERRMANN (Directeur des Service Techniques), M. Thierry GELB (Agent de Développement), Mme Céline SPITZ (Agent de développement), M. Yvain D'INCA (Directeur de l'Ecole de Musique Intercommunale), M. Thierry WALTER (Directeur Adjoint de l'Ecole de Musique Intercommunale).

Artolsheim
Bindernheim
Boesenbiesen
Bootzheim
Elsenheim
Heidolsheim
Hessenheim
Hilsenheim
Mackenheim
Marckolsheim
Ohnenheim
Richtolsheim
Saasenheim
Schoenau
Schwobsheim
Sundhouse
Wittisheim

ORDRE DU JOUR

Séance du CONSEIL DE COMMUNAUTE

LE 24 FEVRIER 2015

19 HEURES 00 A MARCKOLSHEIM

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014
3. Décisions du Président et du Bureau

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du Contrat de Territoire 2015-2017 avec le Conseil Général du Bas-Rhin
2. Mise à disposition du service « archivistes itinérants » du Centre de Gestion du Bas-Rhin - Avenant à la convention

C. FINANCES

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2015

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. MOBI'RIED – Avenant à la convention portant délégation de compétences avec le Conseil Général du Bas-Rhin
2. Périscolaire de Hilsenheim – Acquisition d'un terrain communal
3. Périscolaire de Hilsenheim – Approbation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DETR
4. Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Bas-Rhin - Avenant

E. VOIRIE - RESEAUX

1. Piste cyclables - Programme pluriannuel de travaux

F. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. RAI – Convention d'objectifs 2015-2017
2. Marckolswing 2015 – Demande de subvention
3. Ecole de Musique Intercommunale – Présentation de l'opération « Ried Musical »
4. Médiathèques – Demande d'indemnisation de la Compagnie Les Lavandières pour le spectacle « Qu'est ce qui fait le jour ? »

G. ENVIRONNEMENT

1. Convention annuelle avec l'ONF au titre du Parc Forestier du Rhinwald – Programme 2015 portant sur la restauration de l'Altwasser

H. VŒUX ET COMMUNICATIONS

A. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE

1. Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil de Communauté, sur proposition du Président,

Vu l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 10 du règlement intérieur adopté le 30 septembre 2014,

- ◆ **désigne à l'unanimité** comme secrétaire de séance, Monsieur Alex JEHL.

*
**

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2014

Le Conseil de Communauté, après en avoir pris connaissance et avoir délibéré,

Vu l'article 22 du règlement intérieur adopté le 30 septembre 2014,

- ◆ **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 16 décembre dernier.

*
**

3. Décisions du Président et du Bureau

Le Président rend compte des délégations d'attribution exercées par le Président et le Bureau en vertu de la délibération du Conseil de Communauté du 29 avril 2014. L'exercice de ces délégations n'appelle pas d'observations particulières.

B. ADMINISTRATION GENERALE

1. Approbation du Contrat de Territoire 2015-2017 avec le Conseil Général du Bas-Rhin

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le Contrat de Territoire du Ried de Marckolsheim conclu pour la période 2015-2017 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer le Contrat de Territoire du Ried de Marckolsheim.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Mise à disposition du service « archivistes itinérants » du Centre de Gestion du Bas-Rhin - Avenant à la convention

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le coût d'intervention journalier des services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour la mission d'archivage à 250 € à compter du 1^{er} janvier 2015 ;

- ◆ **approuve** le projet d'avenant arrêté sur cette base avec le Centre de Gestion joint à la présente délibération ;
- ◆ **autorise** le Président à le signer.

Adopté à l'unanimité.

C. FINANCES

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2015

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **prend acte** de la tenue, en sa séance du 24 février 2015, du débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2015.

D. SERVICES A LA PERSONNE

1. MOBI'RIED – Avenant à la convention portant délégation de compétences avec le Conseil Général du Bas-Rhin

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le principe d'une prolongation sur une période de 6 mois de la convention liant la Communauté de Communes au Conseil Général du Bas-Rhin pour la délégation de l'organisation du service de transport à la demande ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant de prolongation de la convention pour une durée de six mois du 1^{er} mars 2015 au 1^{er} septembre 2015.

Adopté à l'unanimité.

*
**

2. Périscolaire de Hilsenheim – Acquisition d'un terrain communal

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **décide** de l'acquisition à titre gracieux d'une emprise de terrain d'environ 6 ares située en zone Ua sur la partie avant de la parcelle cadastrée Section AA – parcelle 42 appartenant à la Commune de Hilsenheim pour la construction du périscolaire ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'acte d'acquisition ;
- ◆ **rappelle** que les frais notariés sont à la charge de la Communauté de Communes ;

Adopté à l'unanimité.

*
**

3. Périscolaire de Hilsenheim – Approbation du plan de financement et demande de subvention au titre de la DETR

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le plan de financement de l'opération de construction du périscolaire/ALSH d'Hilsenheim établi comme suit :

CAF du Bas-Rhin (aide de 3000€ par place)	105 000 €
Union Européenne (FEADER)	50 000 €
Conseil Général 67 (contrat de territoire 2014-2016)	213 239 €
ETAT (DETR 2015 – <u>30% des travaux</u>)	201 266 €
Autofinancement (CCRM)	275 512 €
Total :	845 017 € HT

- ◆ **autorise** le Président à solliciter une subvention au titre de la programmation 2015 de la DETR.

Adopté à l'unanimité.

*

**

4. Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Bas-Rhin - Avenant

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Contrat Enfance Jeunesse 2012-2015 passé avec la CAF du Bas-Rhin,

Considérant que suite à l'extension du Relais d'Assistantes Maternelles, il convient de revoir les modalités de participation de la CAF du Bas-Rhin au financement de ce service ;

- ◆ **approuve** l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse portant sur l'extension du Relais d'Assistantes Maternelles sur la période 2014-2015 ;
- ◆ **autorise** le Président à signer l'avenant.

Adopté à l'unanimité.

E. VOIRIE - RESEAUX

1. Piste cyclables - Programme pluriannuel de travaux

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le programme pluriannuel de travaux de réalisation de pistes cyclables pour la période 2015 à 2017 ;
- ◆ **s'engage** à inscrire aux futurs budgets primitifs les crédits nécessaires à sa mise en œuvre.

Adopté à l'unanimité.

F. ANIMATION SOCIOCULTURELLE

1. RAI – Convention d'objectifs 2015-2017

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la convention pluriannuelle d'objectifs (2015 – 2017) ;
- ◆ **approuve** la convention financière 2015 avec RAI ;
- ◆ **autorise** le Président à signer les deux conventions ;
- ◆ **décide** du montant définitif de la subvention allouée à l'association RAI au moment du vote du Budget Primitif 2015.

Adopté à l'unanimité. (Monsieur Jean-Claude MULLER, Conseiller ne prend pas part au vote).

*

**

2. Marckolswing 2015 – Demande de subvention

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** l'attribution d'une subvention de 1 500 € à l'association Marckodrom ;
- ◆ **décide** l'inscription des crédits correspondants au Budget 2015 - Fonction 33 - Article 65738 « Subvention de fonctionnement à des organismes privés ».

Adopté à l'unanimité.

*

**

3. Ecole de Musique Intercommunale – Présentation de l'opération « Ried Musical »

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le projet « Le Ried Musical »,
- ◆ **approuve** le projet de budget présenté,
- ◆ **s'engage** à voter les crédits nécessaires à sa réalisation au budget annexe « Ecole de Musique Intercommunale ».

Adopté à l'unanimité.

*

**

4. Médiathèques – Demande d'indemnisation de la Compagnie Les Lavandières pour le spectacle « Qu'est ce qui fait le jour ? »

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** le principe d'une indemnisation de la Compagnie les Lavandières à hauteur de 300€.

Adopté par voix 29 pour, 1 abstention (Monsieur Rémy STOECKLE).

G. ENVIRONNEMENT

1. Convention annuelle avec l'ONF au titre du Parc Forestier du Rhinwald – Programme 2015 portant sur la restauration de l'Altwasser

Le Conseil de Communauté après en avoir délibéré,

- ◆ **approuve** la convention annuelle avec l'ONF ;
- ◆ **autorise** le Président à signer la convention.

Adopté à l'unanimité.

H. VŒUX ET COMMUNICATIONS

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21 heures 20.

Fait à Marckolsheim, le 2 mars 2015

Le Président,

Frédéric PFLIEGERSDOERFFER

